

FEHAP – CCN51

Paris, le 24/02/2014

Le RETOUR de la CONVENTION COLLECTIVE

En mars 2010, la FEHAP **faisait** le choix, seule, de réviser la CCN 51 avec comme objectif d'obtenir des marges de manœuvre, à budget constant, sur la masse salariale.

Avec quinze points mis en révision, elle espérait ainsi obtenir l'équivalent de 2,5% d'économie. Malheureusement en posant la problématique de façon abrupte, et sans véritable négociation, sinon de mettre en place des groupes de travail techniques, elle se dirigeait tout droit vers une impasse. De fait **en janvier 2011**, aucune organisation ne voulait signer l'avenant et après 6 mois de prolongation en juin 2011, c'était toujours sans résultat.

Début septembre 2011, la FEHAP met en application le vote de sa dernière Assemblée Générale, à savoir une dénonciation partielle des 15 points en révision. Au passage, elle a oublié que l'avenant 2002 de la rénovation, était indivisible, et à l'insu de son plein gré, ce ne sont pas 15 points qu'elle dénonce mais 80% de la Convention Collective.

Une fois dénoncée, elle demande rapidement de restaurer la partie qu'elle ne voulait pas dénoncer. Hormis FO, et on ne sait toujours pas pourquoi, personne n'est prêt à réparer l'erreur. **De son côté, de septembre 2011 à octobre 2012, la CFDT boycottera les réunions** en réclamant la négociation d'une CCU (Convention Collective Unique pour la branche Unifed).

La CFTC, en tous les cas, veut se servir de cette erreur pour que la dénonciation, presque complète, puisse ainsi servir de pression sur la FEHAP pour ouvrir, enfin, une vraie négociation sur les fameux 15 points.

La FEHAP pensait que l'on céderait puisque sans signature, ce serait le code du travail qui s'appliquerait.

En voulant écourter les négociations de trois mois, la FEHAP se mettra encore davantage à dos les Organisations Syndicales qui ne signeront pas l'avenant mis à signature **en août 2012**.

Début septembre 2012, la FEHAP sort alors sa 1^{ère} Recommandation Patronale. Marisol TOURAINE n'accepte pas ce type de dialogue social et met en place une commission mixte paritaire. Au bout de trois commissions, **en novembre 2012**, la FEHAP est réfractaire à la présence du ministère, et ne fait rien pour essayer de sortir de l'impasse. Elle met alors un nouvel avenant à signature qui dépouille encore plus les bas salaires au profit des cadres.

La CFDT et la CGC signent cet accord fin novembre 2012, mais l'avenant se trouvera nul et non écrit par l'opposition des trois autres organisations syndicales. L'avenant prévoyait en effet la fin de la récupération des jours fériés sur les jours de repos. Pour la CFTC, c'était un préalable pour lequel, elle avait averti la FEHAP, dès le départ, qu'elle ne céderait pas. Echec donc et la FEHAP **remet une seconde Recommandation Patronale début décembre 2013** à l'agrément pour éviter l'application du code du travail. Elle disait vouloir protéger les salariés, sauf que sans cette recommandation, c'était toute la chambre patronale qui risquait de se saborder.

www.cftc-santesociaux.fr

Fédération CFTC Santé Sociaux – 34 quai de la Loire - 75019 Paris

tel : 01 42 58 58 89 - fax : 01 42 58 58 96 - mail : fede@cftc-santesociaux.fr

Cette fois, la ministre considérant que deux organisations avaient signé l'avenant, il y avait donc eu une vraie négociation. **La Recommandation Patronale sera agréée le 4 janvier 2013.** Comme il n'y avait pas eu d'accord, les avantages individuels acquis (jours fériés et heures supplémentaires dimanche et jours fériés) ne pouvaient pas être supprimés pour tous les salariés présents dans les établissements avant la dénonciation qui avait pris effet le 2 décembre 2011.

A partir de l'agrément, de nombreux établissements vont négocier des accords d'entreprise, pour justement éviter qu'il y ait 2 sortes de salariés, ceux qui récupèrent leurs fériés et ceux qui ne les récupèrent pas.

Dès février 2013, la FEHAP propose un nouveau calendrier de négociations pour tenter de relancer le dialogue en proposant de revoir un certain nombre de points en groupes de travail -Seules la CFDT et la CFE/CGC s'y rendront dans un premier temps.

A partir de mars 2013, la CFTC s'y rendra, en auditeur, seulement pour voir ce qui se passe, mais sans participer aux débats et cela durant tout le premier semestre. Quant à la CGT et FO ils ne reviendront pas tout au long de cette année.

A l'arrivée de l'été 2013, les cinq organisations, voyant que rien ne peut bouger, font ensemble une demande au ministère pour remettre en place une commission mixte paritaire. Elle sera sans réponse, la FEHAP n'étant pas obligée de l'accepter de son côté.

En octobre 2013, la CFTC, considérant que le deuil de l'ex CCN est désormais fait, et que de nombreux accords d'entreprise ont pu réparer en partie les méfaits de la Recommandation Patronale, décide de revenir pour de bon avec la ferme intention de reconstituer rapidement un socle de restauration de la Convention Collective.

Durant **trois mois, novembre, décembre 2013, janvier 2014**, et ceci pour la première fois depuis longtemps, de vraies négociations vont s'engager sur les différends se rapportant en grande partie aux 15 points, tout en reconstituant le corps de la Convention Collective que personne n'avait l'intention de dénoncer au départ.

Le 20 février 2014 : les salariés retrouvent enfin une vraie Convention Collective, sur laquelle les partenaires sociaux pourront à nouveau négocier et valider des avenants.